Parc naturel régional Livradois-Forez

Révision de la Charte

Finalisation du projet de Charte 2026 - 2041

Comité de pilotage n°6

26 mars 2024



l'Auvergne, **côté soleil levant**

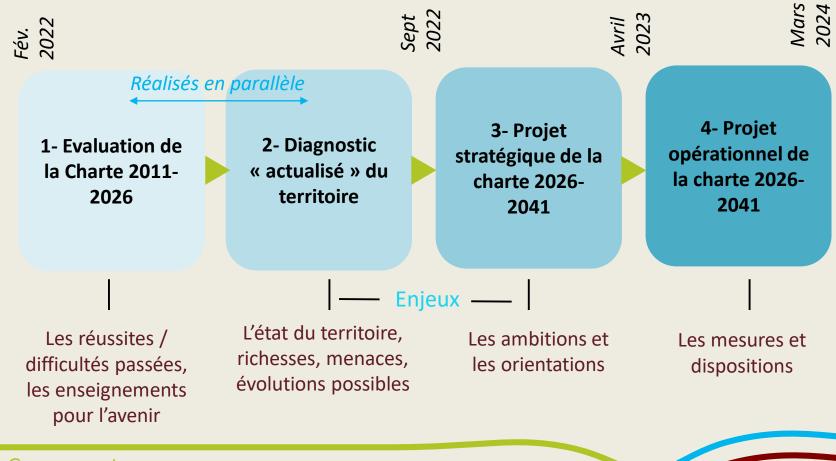
Structuration de la présentation

- Mots d'introduction 15'
- Etat d'avancement de la démarche 5'
- La structure du projet de Charte 5'
- Les fondements du projet 15'
- L'essentiel du projet 30'
- L'approche territoriale 30'
- Les outils de mise en œuvre 10'
- La structure du rapport de Charte 5'
- Calendrier de la phase d'instruction du projet de Charte − 10'
- Conclusion 5'





Les grandes étapes du projet de Charte





SM Parc (élus&équipe)





Que s'est-il passé depuis le dernier COPIL ?

- → 4 réunions en exécutif (nov, dec, janv, mars) : arbitrages
- → 1 série de 5 ateliers territoriaux (fin nov) avec les élus locaux : partage des éléments de contenu du projet opérationnel
- → 1 atelier « engagements » (janv) avec les signataires (Etat, Région, Départements, EPCI) : précisions concernant les engagements
- → 1 comité technique (fév) : retours sur le projet opérationnel (mesures)
- → Des rencontres bilatérales avec certains signataires
- → Finalisation de la rédaction du projet opérationnel, de la conception du plan du parc et rédaction du rapport de Charte



RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE ENTRE AMBITIONS LOCALES ET EXIGENCES NATIONALES





Les différentes instances de construction de la Charte depuis 2022

15 ateliers thématiques et 8 ateliers défis et 11 groupes projet

Rencontres bilatérales avec les partenaires

3 séries de 5
ateliers territoriaux
avec les élus
locaux

5 comités techniques

1 atelier institutionnel avec les EPCI et 2 ateliers engagements avec les signataires (Etat, Région, Départements, EPCI)

8 réunions de l'exécutif du SMPNRLF

6 comités de pilotage

3 réunions du conseil scientifique

Concertation citoyenne : 2 tournées participatives et 3 assemblées citoyennes



4 versions pour la rédaction des mesures entre mai 2023 et mars 2024



in Un projet de territoire collectif

Un projet de territoire collectif!

- Une démarche de construction (2 ateliers engagements) qui a fortement impliqué les **signataires** et remis à jour la **notion d'engagements**
- Une bonne mobilisation de l'Etat, de la Région et des Départements
- Une mobilisation moins importante des EPCI → un défi à relever pour assurer la mise en œuvre de la Charte







La structure du projet

3 AMBITIONS

12 ORIENTATIONS

33 MESURES



- Contexte
- Résultats attendus
- Dispositions
- Rôle du SM PNR
- Engagements des signataires



+ plan du parc



Les 3 ambitions





- Un territoire solidaire, frugal (épanouissant	1.1 - S'ouvrir aux autres et faire ensemble : le pari de l'entraide et de la coopération	1.1.1 - Renforcer le lien social et réduire les inégalités *
		1.1.2 - Améliorer les coopérations territoriales et entre acteurs
		1.2.1 - Renforcer les connaissances et le pouvoir d'agir en faveur des transitions
	1.2 - Développer la médiation, génératrice de liens et de sens	1.2.2 - S'ouvrir aux enjeux des transitions et agir par la culture
	1 3 - Renforcer la sobriété énergétique et réduire la	1.3.1 - Massifier les pratiques plus sobres et les équipements plus efficaces en matière de consommations énergétiques *
		1.3.2 - Miser sur les ressources locales, dans le respect des paysages et des milieux, pour accélérer la production d'énergies renouvelables
	1.4 - Vivre mieux et sobrement	1.4.1 - Produire une offre diversifiée de logements confortables, en valorisant le foncier bâti et le bâti existant
		1.4.2 - Proposer une offre de services adaptée aux besoins des ménages (diversifiée, de proximité et accessible à tous) et permettant un cadre de vie plus sain *
		1.4.3 - Construire une offre cohérente de mobilités alternatives
2 - Des biens communs préservés pour un territoire plus résilient	2.1 - Maintenir et reconquérir des écosystèmes diversifiés et fonctionnels	2.1.1 - Préserver les milieux naturels remarquables et les espèces patrimoniales *
		2.1.2 - Accroître l'intérêt écologique de l'ensemble des espaces
		2.1.3 - Faire de la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques une ambition collective
	2.2 - Modérer l'usage des ressources (eau, sols, sous-sols) en fonction de leur disponibilité, tout en préservant les écosystèmes	2.2.1 - Préserver durablement la ressource en eau et les milieux aquatiques associés *
		2.2.3 - Accroître le réemploi des matériaux pour limiter l'exploitation des ressources *
		2.3.1 - Lutter contre la banalisation du territoire par la préservation des structures paysagères *
	2.3 - Accompagner une évolution des paysages fondée sur leur singularité et les transitions	2.3.2 - Déployer des démarches paysagères pour la préservation des biens communs
	2.4 - Préserver et valoriser les patrimoines bâtis et culturels qui fondent l'identité locale	2.4.1 - Sauvegarder les patrimoines bâtis et les valoriser à travers de nouveaux usages *
		2.4.2 - Transmettre et valoriser les savoir-faire économiques, au service de l'innovation
		2.4.3 - Collaborer pour un récit désirable du Livradois-Forez
- Des modèles éconor nent, fondés sur les ri	3.1 - S'organiser collectivement pour gérer une ressource	3.1.1 - Partager une vision commune en faveur d'une forêt multifonctionnelle 3.1.2 Déployer des pratiques forestières faverables à la diversité des fonctions de la forêt *
		3.1.2 - Déployer des pratiques forestières favorables à la diversité des fonctions de la forêt *
		3.1.3 - Consolider et développer les capacités de valorisation du bois
	3.2 - Mailler le territoire de fermes robustes et attractives, supports d'une alimentation responsable et garantes d'un cadre de vie préservé	3.2.1 - Permettre et sécuriser l'accès, pour tous, à une alimentation de qualité et de proximité *
		3.2.2 - Préserver le foncier agricole et orienter son usage au service de l'installation
		3.2.3 - Permettre l'essor de fermes agroécologiques, garantes d'un cadre de vie et de travail préservé
		3.3.1 - Soutenir la création de nouvelles activités responsables et engagées
	3.3 - Pérenniser un tissu d'activités économiques attractif et varié	3.3.2 - Accompagner le développement des entreprises vers une économie plus responsable, circulaire et territoriale
		3.4.1 - Développer et qualifier une offre de tourisme expérientiel et responsable *
	3.4 - Structurer, développer, accueillir des activités touristiques et de loisirs compatibles avec les valeurs des Parcs et la préservation des patrimoines	3.4.2 - Renforcer la destination « Parc naturel régional Livradois-Forez »
Mesures particulières	 Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces r Faire du Livradois-Forez un modèle d'urbanisme frugal et Limiter la publicité et optimiser l'information par une sign 	désirable *

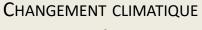




Entre plancher social et plafond environnemental



EROSION DE LA BIODIVERSITÉ





ARTIFICIALISATION DES SOLS



RARÉFACTION DE L'EAU



PLAFOND ENVIRONNEMENTAL



PLANCHER SOCIAL

REVENUS



EDUCATION



SANTÉ



ALIMENTATION





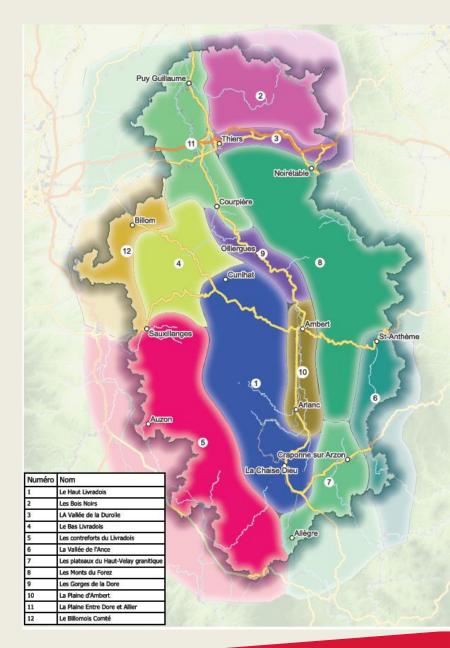


Une stratégie paysagère renforcée

De nouveaux outils pour assurer une **meilleure appropriation des paysages** et un déploiement de démarches paysagères dans le cadre des projets avec :

- 12 unités paysagères
- des dispositions de protection des structures paysagères et des sites d'intérêts paysagers
- 15 Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) déclinés dans les différentes mesures et visant à :
 - Valoriser les singularités du Livradois-Forez
 - Améliorer l'expérience du sensible
 - Faire ensemble







Une stratégie paysagère renforcée

Structures paysagères à préserver :

Les haies, les arbres isolés et d'alignement

Les murets en pierre

La mosaïque agricole

L'agriculture vivrière

Le couvert forestier continu et varié

Les forêts patrimoniales

Les clairières

Les milieux humides et tourbières

La Dore

Les rivières et les ripisylves

Le patrimoine hydraulique (rouets, moulins, biefs)

Les jasseries

Les coudercs et les biens de sections

L'architecture de cueillette (pisé, pierre et bois)

Les bourgs et hameaux vivants

Les silhouettes de bourg

Le patrimoine ferroviaire

L'obscurité et la voie lactée











Ambition 1 : Un territoire solidaire, frugal et épanouissant

- Partage, entraide et solidarité entre les personnes et les territoires → vivre mieux et entraîner le plus grand nombre dans les transitions à engager (climatique, écologique, alimentaire, énergétique ...)
- Liens sociaux renforcés et meilleure conscience des enjeux environnementaux → donner du sens à la mobilisation
- Frugalité = opportunité pour s'ouvrir à de nouvelles façons de faire
- Livradois-Forez exemplaire en termes de frugalité → expérimentation de nouveaux modes de vie

4 orientations

- 1.1 : S'ouvrir aux autres et faire ensemble : le pari de l'entraide et de la coopération
- 1.2 : Développer la médiation, génératrice de liens et de sens
- 1.3 : Renforcer la sobriété énergétique et réduire la dépendance aux énergies carbonées
- 1.4: Vivre mieux et sobrement



Ambition 1 : Un territoire solidaire, frugal et épanouissant



 Une charte qui se préoccupe des précarités (des inégalités liées à la santé, mobilité, alimentation, logement, accès à l'emploi et aux services) et du lien social sous couvert d'un engagement des signataires en fonction de leurs compétences



 Passer un cap de la connaissance au passage à l'acte (médiation) : Un accompagnement plus fort de l'ensemble des acteurs dans les changements nécessaires pour assurer les transitions



Un réseau d'acteurs culturels (dont les EPCI) redynamisés qui peut s'appuyer sur le SM PNR pour faire perdurer cet élan collectif à différentes échelles territoriales et pérenniser **l'offre culturelle**



Ambition 1 : Un territoire solidaire, frugal et épanouissant



• Une trajectoire de **réduction des consommations énergétiques** (-30% à l'horizon 2041) assise sur des accompagnements ciblés sur les principaux postes de consommations (habitat, mobilité, industrie, collectivités)



Un développement de la **production d'énergies renouvelables** (couverture de 50% des consommations à l'horizon 2041), basé sur un mix énergétique et fermement encadré pour ne pas sacrifier les valeurs patrimoniales du territoire (priorités et conditions d'implantation des dispositifs)



 Une diversification de l'offre de logements, en s'appuyant sur des politiques confortées de revitalisation des centralités et de reconquête de la vacance, dans le respect des patrimoines



Une volonté d'améliorer les mobilités malgré un contexte d'espace rural morcelé en matière d'organisation des compétences : Poursuite des travaux de structuration des aménagements cyclables et maintien des infrastructures ferroviaires

Ambition 2 : Des biens communs préservés pour un territoire plus résilient

- Biens communs = différentes fonctions remplies par les patrimoines et ressources, dont les usages sont partagés et nécessaires à la vie des habitants
- Objectif de préservation des biens communs dans leur diversité et qualité pour
 - Leurs valeurs intrinsèques
 - Les nombreux bénéfices apportés
 - Une meilleure adaptation aux effets du dérèglement climatique

4 orientations

- 2.1 : Maintenir et reconquérir des écosystèmes diversifiés et fonctionnels
- 2.2 : Modérer l'usage des ressources (eau, sols, sous-sols) en fonction de leur disponibilité tout en préservant les écosystèmes
- 2.3 : Accompagner une évolution des paysages fondée sur leur singularité et les transitions
- 2.4 : Préserver et valoriser les patrimoines bâtis et culturels qui fondent l'identité locale



Ambition 2 : Des biens communs préservés pour un territoire plus résilient



La **biodiversité** : une ambition collective ! Une stratégie biodiversité qui repose à la fois sur le renforcement du réseau d'aires protégées (+3000ha de zones de protection forte supplémentaires) et sur le développement de pratiques favorables à la biodiversité (en lien avec l'agriculture, la sylviculture et l'aménagement du territoire)



Un déploiement et une cohérence d'outils au service d'une meilleure gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau dans un contexte cristallisant de dérèglement climatique



Les sols : une nouvelle préoccupation pour assurer leurs multiples fonctions (rétention en eau, biodiversité, stockage carbone, valeur agronomique) et restaurer ceux qui sont dégradés



Des dispositions confortées pour la préservation et l'appropriation des paysages et des patrimoines bâtis

Ambition 3 : Des modèles économiques repensés localement, fondés sur les richesses du territoire

- Ambition = contribuer localement à une transformation des modèles économiques
- Meilleure prise en compte de la disponibilité des ressources et de la qualité des patrimoines dans toutes les activités économiques, pour :
 - Bénéficier des services écosystémiques
 - Renforcer la résilience des modèles économiques
- Développement de l'économie circulaire et territoriale → valorisation des ressources locales et « produire et consommer local »



- 3.1 : S'organiser collectivement pour gérer une ressource forestière et la valoriser localement au profit du territoire
- 3.2 : Mailler le territoire de fermes robustes et attractives, supports d'une alimentation responsable et garantes d'un cadre de vie préservé
- 3.3 : Pérenniser un tissu d'activités économiques attractif et varié
- 3.4 : Structurer, développer, accueillir des activités touristiques et de loisirs compatibles avec les valeurs des Parcs et la préservation des patrimoines



Ambition 3 : Des modèles économiques repensés localement, fondés sur les richesses du territoire



Une mise en ordre de marche collective pour une meilleure gestion de la forêt mais conditionnée au bon vouloir d'un jeu d'acteurs complexe - des objectifs affirmés et assumés pour une gestion durable et un maintien des scieries de service



Des lignes directrices claires pour les **productions et les pratiques agricoles** des 15 prochaines années mettant l'accent sur la nécessaire mutation des filières (production, commercialisation), la mise en place de politiques foncières et d'accompagnement à l'installation et le développement de l'agroécologie



Des choix affirmés sur les **modèles économiques** « de demain » ciblant l'accueil d'activités responsables et engagées et la mutation des modèles actuels, dans un contexte industriel en évolution



Des dispositions pour renforcer la destination « Livradois Forez » en développant en particulier une offre touristique expérientielle et responsable

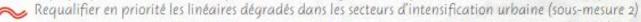
Mesure particulière « Faire du Livradois-Forez un modèle d'urbanisme frugal et désirable »

Un urbanisme repensé selon une approche qualitative et non quantitative

- La revitalisation des centralités, principe reposé pour « faire autrement » et redonner de l'attractivité aux villes et villages
- Des orientations précisées pour la réutilisation et/ou la renaturation des friches, avec 42 sites (exemples) identifiés au Plan du Parc
- Des principes de maîtrise de l'urbanisation redéfinis :
 - Des éléments maintenus : coupures vertes, silhouettes remarquables
 - Un travail nouveau sur les linéaires urbains à intensifier / dont la densification est à maîtriser

Faire du Livradois-Forez un modèle d'urbanisme frugal et désirable

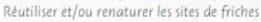
Déployer prioritairement sur les pôles de niveau 1 à 3, des stratégies de renouvellement urbain opérationnelles (sous-mesure 2)



Maintenir une perméabilité écologique et paysagère au sein des espaces d'urbanisation linéaire (sous-mesure 3)



Encadrer le développement et la requalification des stations de montagne et parcs d'activités 4 saisons (sous-mesure 3)





Mesure particulière « Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels »

La Charte prévoit les mesures relatives à la circulation des véhicules à moteur visant à **protéger les espaces à enjeux** pour des motifs de préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel.

→ identifier les **espaces nécessitant une règlementation** ou une interdiction stricte de la circulation des véhicules à moteur



Secteurs à enjeux prioritaires



Schémas de fréquentation des espaces naturels



Plans de circulation des véhicules à moteur

Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels



-- Arrété préfectoral de réglementation de la circulation des véhicules à moteur sur les Hautes-Chaumes à maintenir

Secteur à enjeux pour l'identification de secteurs à enjeux prioritaires devant faire l'objet de schéma de fréquentation des espaces naturels



Mesure particulière « Limiter la publicité et optimiser l'information par une signalétique sobre et intégrée »

Sur le territoire d'un PNR, la publicité est interdite, y compris en agglomération. La Charte émet des conditions visant à encadrer les règlements locaux de publicité pour les communes souhaitant réintroduire la publicité en agglomération.

Dispositions fortes

- Limiter et harmoniser les différents dispositifs de publicité et de signalétique
- Accompagner l'exercice du pouvoir de police
- Actualiser la charte signalétique du Parc et mettre en œuvre des actions ciblées sur des sites à enjeux

Modalités d'ordre réglementaire

- 12 communes (polarités de niveaux 1 et 2 de l'armature territoriale) qui peuvent être concernées par la réintroduction
- Des règles du jeu à intégrer dans les RLP(i)

Limiter la publicité et optimiser l'information par une signalétique sobre et intégrée

- Limiter la réintroduction de la publicité en agglomération, uniquement aux seules communes, des pôles de niveau 1 & 2, présentant une forte densité de services, commerces et d'activités, sous condition d'un Règlement Local de Publicité
 - Intégrer dans les projets d'aménagement ou de restructuration des stations de montagne, des parcs d'activités 4 saisons et des cols concernés par des activités de pleine nature, les différents dispositifs de signalétique et d'information en tenant compte de la fragilité et singularité des Hautes-Chaumes du Forez









La garantie des valeurs patrimoniales du PNR

Une attention forte portée aux espaces à vocation écologique, hydrologique, agricole et paysager à travers :

LES ESPACES DE SENSIBILITÉS MAXIMALES



n'ont pas vocation à accueillir tout projet, opération et activité qui remettrait en cause leur intérêt écologique

LES ESPACES DE FORTES VALEURS PATRIMONIALES



à prendre en compte dans les différents projets afin de respecter leurs valeurs patrimoniales et ne pas les altérer.



Les espaces de sensibilités maximales

Les espaces de sensibilités maximales sont des espaces ou des milieux qui, par leur rareté ou leur importance dans le bon fonctionnement écologique du territoire, n'ont pas vocation à accueillir tout projet, opération et activité qui remettrait en cause leur intérêt écologique, sauf ceux/celles nécessaires à leur préservation, à la mise en valeur de leurs caractéristiques intrinsèques ou apportant un gain écologique aux milieux concernés.

Les espaces de sensibilités maximales, mentionnés ci-après, constituent un référentiel d'espaces et de milieux qui doivent être préservés, d'une part en les retranscrivant dans les documents d'urbanisme réglementaire, de planification ou programmatiques et d'autre part, en limitant les autorisations aux seuls projets, opérations et activités mentionnés précédemment.

- Les aires protégées sous protection forte
- Les îlots de sénescence
- Les forêts patrimoniales
- Les tourbières et sites tourbeux
- Les zones humides
- Les cours d'eau inventoriés
- o Les prairies permanentes abritant un habitat d'intérêt communautaire



Les espaces de fortes valeurs patrimoniales

Les espaces de fortes valeurs patrimoniales correspondent aux espaces et milieux dont l'intérêt est démontré dans la préservation du bon fonctionnement écologique, hydrologique, agricole et paysager du territoire. Ils peuvent accueillir les projets et activités, si ceux-ci/celles-ci n'altèrent pas le patrimoine concerné et font l'objet d'une intégration environnementale et paysagère optimale.

Les espaces de fortes valeurs patrimoniales, mentionnés ci-après, constituent un référentiel d'espaces et de milieux pour les documents d'urbanisme réglementaire, de planification ou programmatiques, les opérations d'aménagement, de construction ou de travaux et pour les activités soumises à déclaration ou autorisation. Ce référentiel s'inscrit dans une démarche visant, pour les projets, opérations et activités considérés, à prendre en compte et à respecter les valeurs patrimoniales de ces espaces afin de ne pas les altérer.

- Les sites Natura 2000
- Les espaces naturels
- Les ZNIEFF I
- Les têtes de bassin versant
- Les forêts anciennes
- Les pâturages d'estives

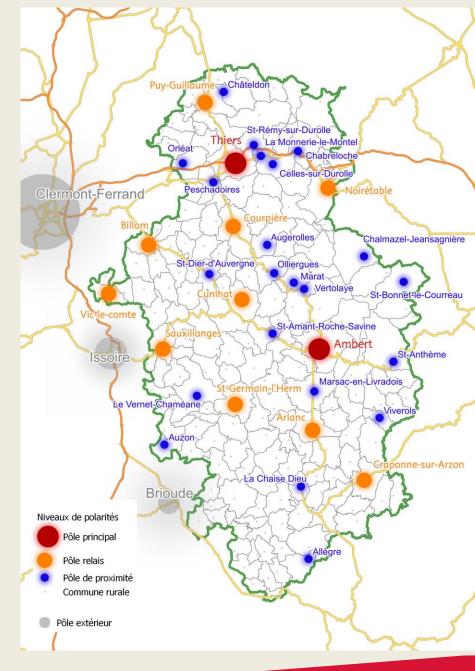
- Les prairies semi-naturelles
- Les productions agricoles de long terme
- Les terres arables
- Les sites classés et les sites inscrits
- Les éléments, bâtis ou non, liés à l'eau



L'armature territoriale

Les dispositions de la Charte liées à l'armature territoriale indiquent des **priorisations stratégiques** à établir dans les documents règlementaires (SCoT, PLUi, RLP) notamment sur les questions :

- revitalisation des centres bourgs
- création de diversité de logements et résorption de la vacance des logements
- développement d'une offre maillée de transports publics entre les pôles de l'armature
- maintien et de développement d'une offre de services
- renforcement du maillage des maisons et centres de santé
- mise à disposition de foncier à vocation
 économique et de locaux d'activités



- 1.1 S'ouvrir aux autres et faire ensemble : le pari de l'entraide et de la coopération
- Conforter le maillage des maisons et centres de santé dans les centres-bourgs ou centres-villes, prioritairement dans les pôles de niveau 1 à 3 (1.1.1)
- 1.2 Développer la médiation, génératrice de liens et de sens
- Renforcer l'éducation au territoire auprès des jeunes publics (1.2.1)
- C Maintenir et développer l'offre émanant des équipements culturels structurants : salle de spectacles (1.2.2)
- 1.3 Renforcer la sobriété énergétique et réduire la dépendance aux énergies carbonées
- Préserver ou restaurer les zones prioritaires de réseaux écologiques nocturnes (1.3.1)
- Limiter l'implantation du grand éolien soumis à autorisation environnementale ou permis de construire aux zones potentiellement favorables (1.3.2)

1.4 Vivre mieux et sobrement

- **ó** Développer un grand itinéraire cyclo touristique
- Développer une offre de transports en commun en s'appuyant pour partie sur l'infrastructure ferroviaire
- Développer une offre maillée de transports en commun à partir des pôles de niveau 1 à 3
- Développer la mobilité dans la vallée de la Dore à partir de l'axe de la voie ferrée



2.1 Maintenir et reconquérir des écosystèmes diversifiés et fonctionnels

- Pérenniser les Zones de Protection Forte (2.1.1 & mesure particulière loisirs motorisés)
- O Créer des Zones de Protection Forte ou etudier l'opportunité d'une protection (2.1.1)
- Optimiser la gestion des sites naturels remarquables et des milieux associés (2.1.1)
- Préserver les tourbières (2.1.1)
- Préserver et/ou remettre en bon état les corridors écologiques (2.1.2)
- Développer des pratiques agricoles en faveur de la biodiversité (2.1.2 & 3.2.3)
- Développer des pratiques forestières en faveur de la biodiversité (2.1.2 & 3.1.2)
- Renforcer la biodiversité dans les villages (2.1.2)

2.2 Modérer l'usage des ressources en fonction de leur disponibilité



Atteindre sur l'ensemble du territoire le bon état quantitatif et qualitatif des masses d'eau superficielles (2.2.1)



Protéger et restaurer les zones humides (2.2.1)

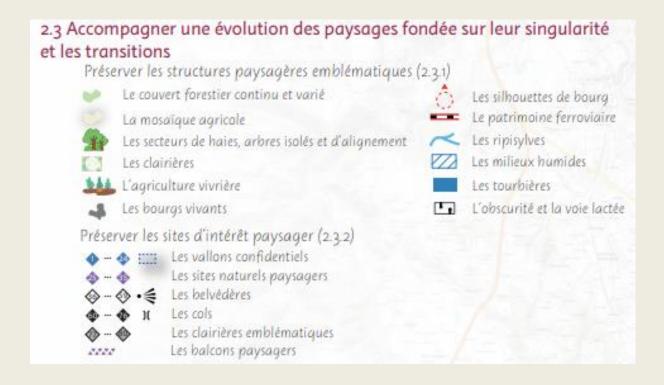


Réutiliser et/ou renaturer les sites de friches (2.2.2)



Conditionner l'extension des carrières dans les espaces de fortes valeurs patrimoniales au fait que l'exploitation n'altère pas les patrimoines et fasse l'objet d'une intégration anvironnementale et paysagère optimale (2.2.3)





2.4 Préserver et valoriser les patrimoines batis et culturels

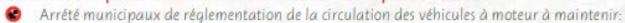
- Garantir l'actualisation et l'évolution des Sites Patrimoniaux Remarquables (2:41)
- Adapter les périmètres de protection au titre des Monuments Historiques en réalisant des Périmètres Délimités des Abords en parallèle de l'élaboration et de la révision des documents d'urbanisme (2.4.1)
- Moderniser les espaces muséographiques fondés sur les savoir-faire locaux, l'innovation et le dynamisme economique (2.4.2)



- 3.1 S'organiser collectivement pour gérer une ressource forestière et la valoriser localement au profit du territoire
- Caractériser la valeur patrimoniale des forêts anciennes (3.1.2)
- Développer des pratiques forestières en faveur de la biodiversité (2.1.2 & 3.1.2)
- Maintenir, soutenir, valoriser et promouvoir le réseau des scieries de services (3.1.3)
- 3.2 Mailler le territoire de fermes robustes et attractives, supports d'une alimentation responsable et garantes d'un cadre de vie préservé
- Maintenir les outils agro-alimentaires structurants (3.2.1)
- 3.3 Pérenniser un tissu d'activités économiques attractif et varié
- Positionner de nouvelles zones d'activités prioritairement dans les pôles de niveau 1 & 2 (3.3.1)
- 3.4 Structurer, développer, accueillir des activités touristiques et de loisirs compatibles avec les valeurs des Parcs et la préservation des patrimoines
- - Développer la mobilité dans la vallée de la Dore à partir de l'axe de la voie ferrée (1.4.3) et conforter et développer l'offre de tourisme de découverte sur la voie ferré (3.4.1)



Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels

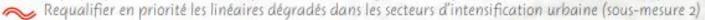


-- Arrété préfectoral de réglementation de la circulation des véhicules à moteur sur les Hautes-Chaumes à maintenir

📊 Secteur à enjeux pour l'identification de secteurs à enjeux prioritaires devant faire l'objet de schéma de fréquentation des espaces natu

Faire du Livradois-Forez un modèle d'urbanisme frugal et désirable

Déployer prioritairement sur les pôles de niveau 1 à 3, des stratégies de renouvellement urbain opérationnelles (sous-mesure 2)



Maintenir une perméabilité écologique et paysagère au sein des espaces d'urbanisation linéaire (sous-mesure 3)

Maintenir les coupures vertes sans construction ni équipement (sous-mesure 3)

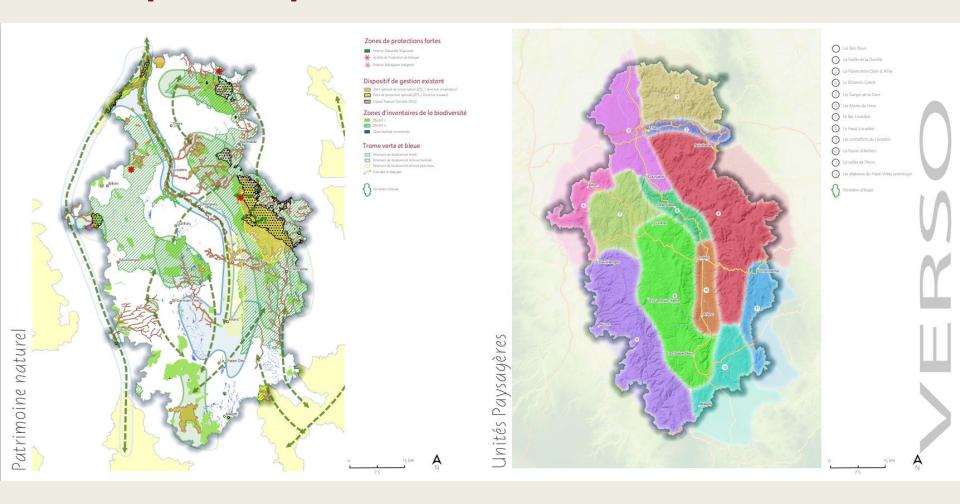
Encadrer le développement et la requalification des stations de montagne et parcs d'activités 4 saisons (sous-mesure 3) Réutiliser et/ou renaturer les sites de friches

Limiter la publicité et optimiser l'information par une signalétique sobre et intégrée

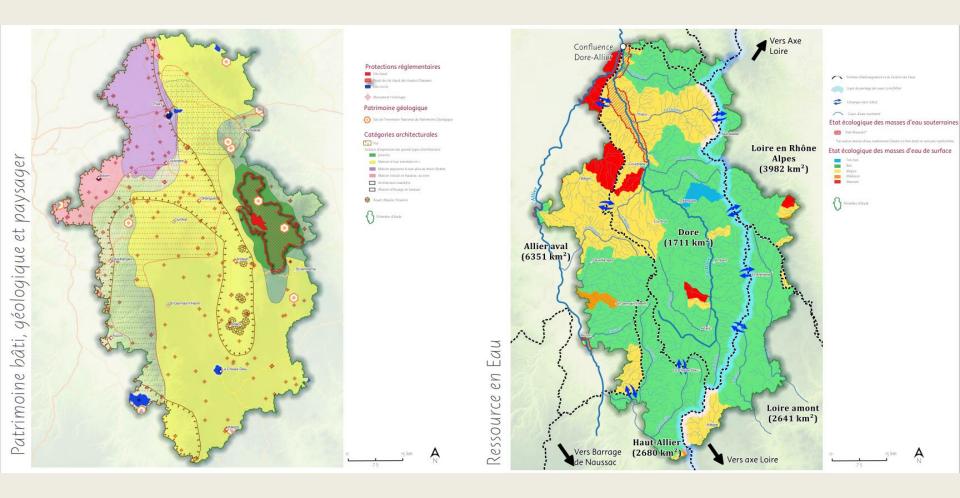
Limiter la réintroduction de la publicité en agglomération, uniquement aux seules communes, des pôles de niveau 1 & 2, présentant une forte densité de services, commerces et d'activités, sous condition d'un Règlement Local de Publicité

Intégrer dans les projets d'aménagement ou de restructuration des stations de montagne, des parcs d'activités 4 saisons et des cols concernés par des activités de pleine nature, les différents dispositifs de signalétique et d'information en tenant compte de la fragilité et singularité des Hautes-Chaumes du Forez

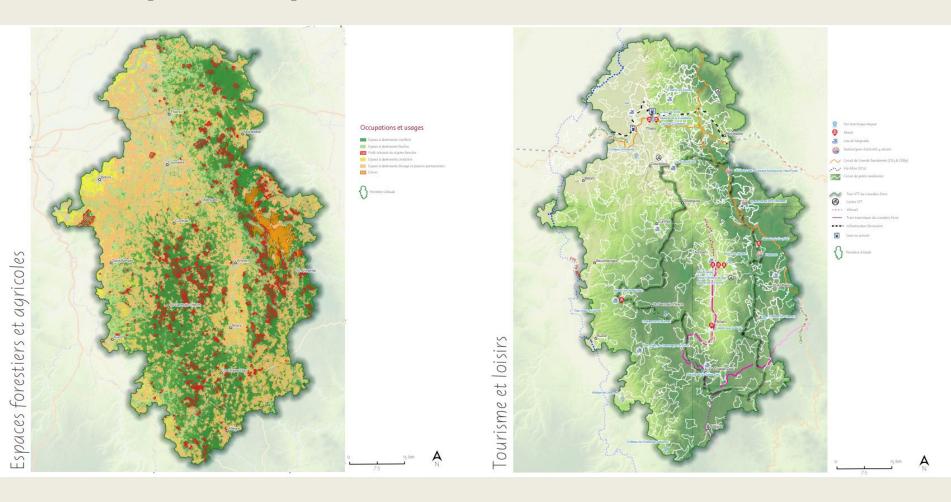


















Les dispositions pertinentes dans les SCoT

- Compatibilité des documents d'urbanisme avec la Charte
 - Le DOO des SCoT transpose les dispositions pertinentes de la Charte
- Identification des dispositions pertinentes à transposer dans les SCoT
 - base d'un travail collectif de transposition, à faire entre le SM SCoT et le SM PNR
- Echanges réalisés avec les SM de SCoT pour évoquer les dispositions pertinentes

Mesure 1.4.2 - Proposer une offre de services adaptée aux besoins des ménages (diversifiée, de proximité, accessible à tous) et permettant un cadre de vie plus sain	
Dispositions pertinentes	Répondre mieux aux besoins des habitants et à l'évolution des modes de vie - renouveler l'offre de commerces de proximité :
	→ consolider l'offre de commerces de proximité uniquement dans les centres-bourgs et centres-villes en l'organisant à l'échelle des bassins de vie dans une logique de hiérarchie et de complémentarité des polarités,
	→ restructurer l'offre commerciale de centres-bourgs et centres-villes par des réaménagements immobiliers d'ilots, des regroupements géographiques pour concentrer les commerces et les services autour d'une place, ou d'un axe,
	→ concentrer sur les polarités de Thiers et Ambert les équipements relatifs à l'offre commerciale pour les achats occasionnels (équipement de la personne, bricolage, jardinage) et exceptionnels (ameublement, électroménager),
	→ limiter les extensions des grandes surfaces et proscrire l'implantation de nouveaux commerces sur les zones de flux et sur les zones isolées du tissu urbain afin de conforter les centralités,
Engagements des communes et EPCI	Définir les secteurs prioritaires de développement des services et du commerce dans leurs centralités, en cohérence avec la stratégie de maintien et de développement des services définie à l'échelle du Livradois-Forez et les schémas de services des EPCI,





Le dispositif de suivi et d'évaluation

→ Mise en place d'un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la charte et d'un dispositif de suivi de l'évolution du territoire défini au regard des mesures phares :

Dispositif articulé autour de 7 objets :

- 1. 4 Questions évaluatives globales
- 2. Référentiel évaluatif des 13 mesures phares
- 3. Tableau de bord des 13 engagements majeurs
- 4. Suivi de l'état de l'environnement du territoire
- 5. Bilans annuels
- 6. Bilans triennaux
- 7. Monographies thématiques

Outils de suivi

Outils d'analyse





La prise en compte du SRADDET AuRA

Conformément à l'article L. 4251-3 du Code général des collectivités territoriales, la Charte d'un Parc naturel régional doit :

- prendre compte les <u>objectifs</u> du SRADDET
- être compatible avec les règles générales du fascicule du SRADDET.

→ Tableaux de synthèse en annexes précisant en quoi les mesures de la Charte 2026-2041 répondent à plusieurs des objectifs et sont compatibles avec plusieurs des règles du SRADDET











Structure du rapport de Charte

1. Le périmètre d'étude et les fondamentaux du territoire

- Le périmètre d'étude
- Le périmètre classé et le périmètre potentiel
- Les fondamentaux du territoire

2. Le projet stratégique

- Ambition 1 Un territoire solidaire, frugal et épanouissant
- Ambition 2 Des biens communs préservés pour un territoire plus résilient
- Ambition 3 Des modèles économiques repensés localement, fondés sur les richesses du territoire

3. Les singularités de la Charte

- L'approche paysagère
- L'armature territoriale
- Les espaces de sensibilités maximales
- Les espaces de fortes valeurs patrimoniales





Structure du rapport de Charte

4. Le projet opérationnel

- Les mesures
- Les mesures particulières
- Les Objectifs de Qualité Paysagère

5. Le dispositif de suivi et d'évaluation (DSE)

6. Les fondements de la Charte

- Le cadrage règlementaire national
- La méthode participative locale pour l'élaboration de la Charte
- L'apport des études préalables à la Charte

7. La mise en œuvre de la Charte

- La portée de la Charte
- L'organisation institutionnelle, territoriale et partenariale

8. Annexes au rapport

- Tableau de synthèse des indicateurs du référentiel évaluatif du projet opérationnel
- Tableau récapitulatif des engagements majeurs
- Note d'opportunité de l'Etat et note en réponse





Structure du rapport de Charte

Autres documents et études joints au rapport de Charte

- plan du Parc
- diagnostic territorial
- évaluation de la charte 2011-2026,
- bilan de la concertation (obligatoire pour l'enquête publique)

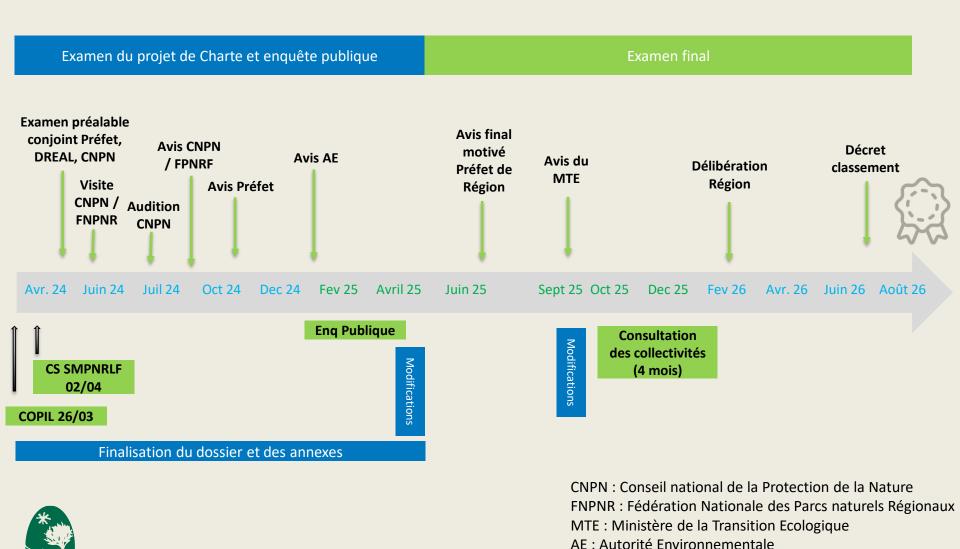
Autres documents à venir lors des différentes phases de l'instruction

- rapport environnemental (évaluation environnementale de la Charte)
- avis du CNPN, de la Fédé des PNR, du Préfet de région et de l'autorité environnementale (AE)
- rapport enquête publique
- **–** ...





Calendrier de la phase d'instruction du projet de Charte 2026-2041





1^{re} phase d'examen du projet de Charte

• 12, 13 et 14 juin 2024 (2j) – Visite conjointe des rapporteurs du Conseil national de protection de la nature (CNPN) et de la Fédération de Parcs naturels régionaux de France (FPNRF)

☐ Rapporteurs: Philippe BILLET et Jean-Baptiste BOSSON (CNPN)

Michel GROS (FPNRF)

Objet de la visite :

- présenter les enjeux et acteurs du territoire
- échanger sur le Projet de Charte et justifier les choix

-> nécessité d'arrêter un <u>programme</u> et de constituer une <u>délégation</u> d'élus et de techniciens du SMPNRLF, des collectivités signataires, de l'Etat et des représentants des partenaires :

proposition à venir après concertation avec la DREAL et la Région



 9 juillet 2024 – Audition au CNPN (Paris): une délégation de 7 porteurs du projet de Charte est auditionnée afin de répondre aux questions techniques ou institutionnelles relatives au territoire.

Parc naturel régional Livradois-Forez

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



ET DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER 2014-2022







